

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 21 mars 2025 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRÉSENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Était absent excusé ayant donné un pouvoir :** Christian HAURET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN.

**Étaient absentes excusées :** Hélène PAYET, Yvonne LE GAC.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20250402-16 : FIN\_ CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2025-01 ET REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financier de la collectivité à moyen terme.

Les **autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

**Autorisation de programme n°AP-2023-01 : SCOT**

Au vu de l'avancement de cette opération, il y a lieu de revoir la répartition des crédits de paiement. L'opération se terminant sur l'exercice 2025, le solde des crédits de paiement de l'autorisation de programme sont inscrits sur l'exercice 2025.

AP-2023-01		Crédits de paiement		
Autorisation de programme	Montant	Réal.2023	Réal. 2024	2025
SCOT	335 000,00 €	7 740,00 €	153 300,00 €	173 960,00 €

**Autorisation de programme n°AP-2023-02 : Déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay- Dépenses**

Considérant la réalisation sur les exercices 2023 et 2024, il y a lieu de revoir la répartition des crédits de paiement, de la façon suivante :

AP-2023-02		Crédits de paiement			
Autorisation de programme	Montant	Réal.2023	Réal. 2024	2025	2026
Gymnase Les Monts d'Aunay	5 750 000,00 €	44 911,49 €	249 299,94 €	3 571 632,00 €	1 884 156,57 €

**Autorisation de programme n°AP-2024-01 : Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure**

La réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure est prévue sur 4 années pour un montant de 3 480 000 € TTC. Au vu de l'attribution du marché Maitrise d'œuvre et l'avancée de l'opération, il convient de revoir la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

AP-2024-01		Crédits de paiement			
Autorisation de programme	Montant	Réal. 2024	2025	2026	2027
Gymnase Caumont sur Aure	3 480 000,00 €	13 182,24 €	164 858,00 €	1 187 452,00 €	2 114 507,76 €

**Autorisation de programme n°AP-2025-01 : Déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay- Recettes**

Les travaux de déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay ayant démarré au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, la collectivité est en mesure, dès cette année, de demander les acomptes des subventions notifiées.

Afin d'inscrire aux budgets des prochaines années uniquement les sommes qui pourront être perçus au cours de chaque exercice, il vous est proposé de créer une autorisation de programme de recettes pour cette opération.

Les subventions entrevues pour cette opération sont :

- 900 000 € de DETR en 3 phases (369 312 € notifiés pour la phase 1)
- 230 000 € de l'Agence Nationale du Sport (notifiée)
- 660 000 € du Conseil Départemental du Calvados (inscrite au contrat départemental de territoire)
- 660 000 € de la Région Normandie (inscrite au contrat régional)

Pour l'exercice 2025, Pré Bocage Intercom devrait percevoir les subventions suivantes :

- 217 617 € de DETR soit un acompte de 30% pour les deux premières phases
- 330 000 € du Conseil Départemental du Calvados soit un acompte de 50%
- 132 000 € de la Région Normandie soit un acompte de 20%
- 69 000 € de l'Agence Nationale du Sport soit un acompte de 30%

AP-2025-01		Crédits de paiement		
Autorisation de programme	Montant	2025	2026	2027
Gymnase Les Monts d'Aunay	2 450 000,00 €	748 617,00 €	679 078,00 €	1 022 305,00 €

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ADOPTER** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2023-01 SCOT
- **D'ADOPTER** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2023-02 Déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay
- **D'ADOPTER** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2024-01 Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure
- **D'APPROUVER** la création de l'autorisation de programme de recettes 2025-01 Déconstruction-reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay, pour un montant de 2 450 000 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20250402-20250402-16\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025